

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 10.2018**

Séance du Mercredi 04 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Martine CRÉTOIS, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA.

Absents représentés par pouvoir : Nathalie DRUOT, Paule RESLINGER, Olivier PUECH.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Renouvellements et/ou embauche de personnels en contrats aidés.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les contrats aidés CUI- PEC arrivent à échéance.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Demande le renouvellement des contrats aidés de Pierre TOIRE et Thierry VIDALENC, sous réserve de l'accord des services de l'état.

Afin d'assurer la continuité des services, en cas d'impossibilité de renouvellement de ces personnels, Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de personnels compétents.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail et tous les documents nécessaires.

Les crédits concernant les salaires et les charges associées, sont prévus au budget de la commune.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL
24 AVR. 2018
BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 09.2018**

Séance du Mercredi 04 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA, Yannick LEYBROS.

Absents représentés par pouvoir : Paule RESLINGER, M. Olivier PUECH, Nathalie DRUOT.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Embauche d'une personne en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat aidé CUI-CAE de M Thierry VIDALENC arrive à échéance au 31 mai prochain, et qu'il est souhaitable d'ouvrir un emploi en CDD saisonnier.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Afin d'assurer la charge de travail des services techniques, décide de créer un poste d'agent contractuel à durée déterminée (CDD).

Les crédits concernant les salaires et les charges associées, sont prévus au budget de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail et tous les documents nécessaires.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 08.2018**

Séance du Mercredi 04 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA, Martine CRETOIS, Gérard GAYOUT, Yannick LEYBROS.

Absents représentés par pouvoir : Paule RESLINGER, M. Olivier PUECH, Nathalie DRUOT.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Embauche d'une personne en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat aidé CUI-CAE de M Pierre TOIRE arrive à échéance au 15 avril prochain, et qu'il est souhaitable d'ouvrir un emploi en CDD.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Afin d'assurer la charge de travail auprès des services techniques, décide de créer un poste d'agent contractuel à durée déterminée (CDD).

Les crédits concernant les salaires et les charges associées, sont prévus au budget de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail et tous les documents nécessaires.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.

Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 07.2018**

Séance du Mercredi 04 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14.

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Martine CRÉTOIS, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA.

Absent excusé : M. Olivier PUECH, Paule RESLINGER, Nathalie DRUOT.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Demande de subvention : Amendes de police 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aménagement de la route de la Bascule qui pose de gros problèmes de sécurité et souhaite solliciter une subvention au titre du programme des amendes de police 2018 auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet d'aménagement de la route de la Bascule et sollicite une subvention au titre du programme des amendes de police 2018 auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant total des travaux TTC. :	80 020 €
Subvention Amendes de Police :	7 500 €
Emprunt et autofinancement TTC :	73320 €

L'opération sera réalisée en septembre 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à déposer ce dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation.
Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 06.2018**

Séance du Mercredi 04 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14.

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Martine CRÉTOIS, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, , Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA.

Absent excusé : M. Olivier PUECH, Paule RESLINGER, Nathalie DRUOT.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Vote du Budget Primitif 2018 de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2018 de la commune, tel qu'établi par la commission des finances.

Après examen et analyse des documents présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vote et approuve le budget primitif 2018 de la commune de Giou de Mamou qui s'établit comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	343 382.42 €	343 382.42 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	576 348.48 €	576 348.48 €

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation.
Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.
Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité
Département du CANTAL

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 05.2018**

Séance du Mercredi 04 Avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 - Votants : 14 - Votes contre : 0 - Votes pour : 14.

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 20 mars, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, en séance ordinaire.

Présents : MM. J. Louis CAYROU, Martine CRÉTOIS, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Isabelle de SOUSA.

Absent excusé : M. Olivier PUECH, Nathalie DRUOT, Paule RESLINGER

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2018.

Malgré la conjoncture difficile, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2018, sans appliquer de hausse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

N'applique pas de hausse des taux d'imposition pour l'année 2018 à savoir :

- 13.68 % pour la taxe d'habitation
- 19.08 % pour la taxe foncière bâti
- 80.77 % pour la taxe foncière non bâti.

Adopte les taux ci-dessus ; la recette sera inscrite au budget 2018 de la commune.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 05.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation.
Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.
Copie certifiée conforme et exécutoire.
Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

DELIBERATION N° 04.2018 AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de conseillers en exercice : 14

VOTES

Nombre de conseillers présents : 11

Pour : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le 04 avril, le conseil municipal, convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. GODBARGE, Maire.

Présents :

Marie-Jeanne PETERS, Jean-Louis CAYROU, Martine CRETOIS, Isabelle de SOUSA,
Nathalie DRUOT, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, Olivier
PUECH, ~~Paula RESLINGER~~, Didier RISPAL, Lionel SERGUES.

Secrétaire : Mme Marie-Jeanne Peters.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 159 971.35**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	17 355,26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	114 863,26
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	142 616,09
Résultat cumulé au 31/12/2017	159 971,35
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	159 971.35
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	123 863.87
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	36 107.48
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait à GIOU DE MAMOU le 04/04/2018.
Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

DELIBERATION N° 03.2018 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Séance du mercredi 04 AVRIL 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Mme Martine CRETOIS, conseillère déléguée aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	105 982,63			17 355,26	105 982,63	17 355,26
Opérations exercice	166 303,00	164 154,76	436 575,08	579 191,17	602 878,08	743 345,93
Total	272 285,63	164 154,76	436 575,08	596 546,43	708 860,71	760 701,19
Résultat de clôture	108 130,87			159 971,35		51 840,48
Restes à réaliser	25 733,00	10 000,00			25 733,00	10 000,00
Total cumulé	133 863,87	10 000,00		159 971,35	25 733,00	61 840,48
Résultat définitif	123 863,87			159 971,35		36 107,48

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Marie-Jeanne PETERS, Jean-Louis CAYROU, Martine CRETOIS, Isabelle de SOUSA, ~~Nathalie DRUOT~~, Gérard GAYOUT, Patrick GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, ~~Olivier PUECH~~, ~~Paula RESLINGER~~, Didier RISPAL, Lionel SERGUES.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation.

Extraits transmis à M. le Préfet le 16.04.2018.

Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

La présidente de séance, Martine CRETOIS.




PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER

DELIBERATION N° 02.2018 SUR LE COMPTE DE GESTION 2017

Séance du 04 Avril 2018

VOTES

Nombre de conseillers en exercice : 14

Pour : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence M. Frédéric GODBARGE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Ont signé au registre des délibérations :

Frédéric GODBARGE, Marie-Jeanne PETERS, Jean-Louis CAYROU,
Martine CRETOIS, Isabelle de SOUSA, ~~Nathalie DRUOT~~, Gérard GAYOUT, Patrick
GOUDERGUES, Marie HAUDRECHY, Yannick LEYBROS, ~~Olivier PUECH~~,
~~Paula RESLINGER~~, Didier RISPAL, Lionel SERGUES.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 04.04.2018 et qu'il n'a été présenté aucune observation.

Extraits transmis à M. le Préfet le 18.04.2018.

Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Frédéric GODBARGE.



PREFECTURE DU CANTAL

24 AVR. 2018

BUREAU DU COURRIER